



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE LAMBRUISSE
DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 09-12-2017

Date de convocation : 05 décembre 2017

Séance ouverte à 15 h 10

Présents : Mme PAUL Danielle, MM. BELLON Patrick, CHAILAN Philippe, DAUBA Willy, DAUMAS Alain, MARTORANO Robert, RAYBAUD Francis, formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Néant.

M. RAYBAUD Francis est secrétaire de séance.

En préambule :

- Adoption du compte-rendu de la séance du 23 juin 2017. (A l'unanimité).

1- Adhésion au Pays A3V

Suite à la mise en place de la C.C.A.P.V., le Pays A3V est appelé à disparaître. Afin de permettre à cette structure de terminer les actions en cours, il est nécessaire que les communes adhèrent, se substituant ainsi aux anciennes intercommunalités qui géraient le Pays. La cotisation demandée est modeste puisque de 15 € par Commune.

Le Conseil est favorable à cette adhésion.

Délibération à l'unanimité (7 voix).

2 Convention ADS entre la Commune et la CCAPV.

Les services mutualisés de la C.C.A.P.V. assureront à compter du 1^{er} janvier 2018 l'instruction des dossiers relatifs aux droits des sols qui était jusqu'alors assurée par l'Etat et ce à titre gratuit jusqu'en 2021, date du renouvellement des conseils municipaux.

Le Maire donne lecture de la Convention concrétisant ce service.

Le CM est favorable à la signature de cette convention.

Délibération à l'unanimité (7 voix).

3- Adhésion à l'agence Départementale Ingénierie et Territoires 04 :

Le Maire rappelle la délibération de principe prise le 21/04/2017 valant adhésion à ce nouveau service portant intervention du Département en faveur des Communes adhérentes pour un service de base sur :

- l'eau
- la voirie
- la recherche de financements
- l'information des adhérents.

Le CM confirme son adhésion après avoir pris connaissance des dispositions publiées à la suite de l'Assemblée Générale constitutive de l'agence.

Délibération à l'unanimité (7 voix).

4- Eglise de LAMBRUISSE. Dossier D.E.T.R. 2018.

M le Maire fait le point sur le suivi des demandes de subvention demandées pour la réhabilitation de l'Eglise avec notamment l'attribution d'une subvention de 11 200 € par le FODAC.

Il dit que le moment est venu déposer le dossier de demande de crédits d'Etat auprès de la D.E.T.R.

Il soumet le document dont le plan de financement porte demande de la somme de 62 363 € au titre de la 1^{ère} tranche de travaux estimés à 183 907 € H.T., la participation restant à la charge de la collectivité s'élevant à la somme de 36 781€.

Le Conseil approuve le dossier de demande de subvention D.E.T.R. et donne pouvoir au Maire pour le signer et le déposer en Préfecture.

Délibération à l'unanimité (7 voix).

5- Motion en faveur du Chemin de Fer de Provence :

Lecture est faite d'un rapport du conseil de développement du Pays A3V qui fait apparaître de graves lacunes dans la gestion matérielle des Chemins de Fer de Provence mettant en péril le devenir de la ligne NICE-DIGNE.

Le Conseil approuve la motion de défense de la ligne qui lui a été communiquée.

Délibération à l'unanimité (7 voix).

6- Implantation de panneaux routiers « Danger ovins » :

Le Maire fait état de la demande reçue en Mairie de proposition de pose de panneaux routiers signalant la présence de troupeaux d'ovins empruntant la route départementale 219 et pouvant perturber la circulation automobile.

Il dit avoir requis l'avis de la Direction Départementale des territoires qui confirme que la pose de ces panneaux incombe à la collectivité.

Le CM décide de procéder à cette installation et donne pouvoir au Maire pour en prévoir le financement d'un montant d'environ 600 €.

Délibération à l'unanimité (7 voix).

7- Décisions modificatives budgétaires M14 et M49 :

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder aux virements de crédits suivants afin de pouvoir honorer les paiements engagés :

Budget	Nature	Cpte débit	Section	Cpte crédit	Section	Montant
S.E.A	I.C.N.E.	61523	Fonct	66111	Fonct	13.81 €
Général	Emprunt pelle intérêts échéance	615231	Fonct	66111	Fonct	27.31 €
Général	Emprunt pelle	615231	Fonct	1641	Invest	987.45 €

Délibération à l'unanimité (7 voix).

8- Facturation de l'eau de consommation- application de pénalités :

Le Maire rappelle les précédentes délibérations D1004 du 27 février 2010 et DE_2013_03 du 06 avril 2013 statuant sur la facturation des consommations d'eau des abonnés dont le compteur ne peut pas être relevé en leur absence.

Ces lacunes sont préjudiciables à la collectivité pour les raisons suivantes :

- la consommation réelle de l'eau ne peut pas être connue,
- des pénalités sont appliquées pour les débits manquants par l'Agence de l'Eau,
- l'emploi du temps de l'employé est perturbé,
- elles entraînent un retard de recouvrement qui pose des problèmes à la Trésorerie car en fin d'exercice.

Le CM décide de fixer par délibération l'application d'une consommation, non déductible, estimée de 60 m³ pour les relevés non effectués dans les délais.

Cette délibération annule et remplace les précédentes.

Délibération à l'unanimité (7 voix).

9- Répartition de l'indemnité aux comptables du Trésor Public :

Le Maire communique le projet de répartition de l'indemnité annuelle de confection des budgets établi par Mme la comptable du Trésor.

Le CM approuve cette proposition.

Délibération à l'unanimité (7 voix).

10- Mise à jour du plan communal de secours :

La Préfecture communique : Le plan communal de secours doit être mis à jour pour la fin de l'année.

Le Maire donne lecture des modifications apportées.

Le CM approuve ces modifications et donne pouvoir pour la prise d'un arrêté entérinant ces décisions.

Délibération à l'unanimité (7 voix).

11- Questions diverses : Informations.

11-1 : Divagation des chats : Information.

M. le Maire informe l'assemblée sur la prolifération constatée des chats sans maître et des plaintes reçues en Mairie concernant les agissements d'une personne du village en partie responsable de cet état de fait contraire aux mesures d'hygiène et de sécurités publiques.

11-2 : Gestion du défibrillateur : Information.

Un litige est apparu concernant la fourniture des électrodes nécessaires au bon fonctionnement de l'appareil. Il apparaît que leur remplacement est trop onéreux et prend en compte les frais de déplacement d'un technicien éloigné. Un accord est recherché faute de quoi le contrat pourra être dénoncé.

11-3 : Noël des Anciens : Information:

Le CM reconduit l'opération « Noël des Anciens ». 11 personnes sont recensées.

La distribution aura lieu vers le 22 décembre.

11-4 : Décoration de Noël : Information.

Le Maire expose que la Commune de ST-André les Alpes a cédé gracieusement des guirlandes électriques dont elle ne se sert plus. Leur mise en place est envisagée par les bénévoles.

11-5 : Commission électorale : Information.

La Commission électorale s'est réunie dernièrement en Mairie pour procéder aux inscriptions et radiations sur la liste électorale.

11-6 : Restes à recouvrer par la Trésorerie : Information :

L'état des restes à recouvrer sur les titres émis par la Commune sont respectivement de 2378,63 € pour le budget général et 3280,59 € pour le budget de l'eau et assainissement. Ces sommes manquent aux budgets et il est regrettable que des poursuites soient lancées pour les encaisser.

11-7 : Demande d'échange de terrain Commune/M. GANDOLFI : Information :

Afin de construire un garage dans le coin de sa parcelle, Monsieur GANDOLFI demande un échange de terrain avec la Commune. Cette opération est à l'étude.

11-8 : Véhicules électriques. Information :

M. Bellon, délégué au S.D.E 04 rend compte qu'une prise de rechargement pour véhicules électriques est opérationnelle notamment à Saint-André les Alpes, Barrême et Castellane. Des abonnements sont disponibles pour leur utilisation.

11-9 : Attaques de loups. Information :

Les attaques de loup dans la Commune sont en augmentation de 280 % par rapport à 2016 :

- 2016 : 5 attaques
- 2017 : 14 attaques

Ce qui constitue une aggravation très sérieuse et inquiétante pour les populations.

De nombreuses interventions de soutien aux éleveurs ont été faites auprès des autorités par Robert MARTORANO.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 35.

Le Maire :



R. MARTORANO